



Ronces communales dans mon terrain

Par **Bettyna**, le **13/06/2013** à **21:10**

Bonjour,

Des ronces poussant sur un terrain communal ont envahi ma clôture et ont fini par casser mon grillage. J'ai demandé à la mairie de faire le nécessaire pour enlever les ronces et réparer le grillage. Ils ont pulvérisé du déherbant sur leur partie mais ont laissé mon grillage en l'état, me signifiant que c'était à moi d'entretenir ce qui était chez moi. J'aimerais connaître les lois en ce domaine et faire valoir mes droits.

Je vous remercie de vos conseils.

Par **Bettyna**, le **18/06/2013** à **20:15**

S'il vous plait, donnez moi quelques conseils car je dois rencontrer le maire prochainement et j'aimerais savoir ce que je suis en droit d'exiger. Merci

Par **alterego**, le **20/06/2013** à **12:19**

Bonjour,

Vous auriez dû couper les ronces dès qu'elles ont "attaqué" votre clôture, sachant que la commune ne fera rien de plus que ce qu'elle a fait.

Cordialement

Par **Bettyna**, le **28/06/2013** à **08:57**

Bonjour,

Je ne comprends pas votre réponse...Ce n'est donc pas à la commune d'entretenir des ronces qui prennent racine sur leur propriété? C'est à moi d'entretenir leurs végétaux...je n'avais pas interpréter les textes de loi en ce sens.

Par **alterego**, le **28/06/2013** à **12:11**

Ce n'est pas ce que j'ai écrit.

Je vous ai répondu quant au grillage, apparemment le vôtre quand on vous lit.

Compte tenu de la réponse qui vous a été faite pas la commune, je n'imagine pas le l'imagine pas vous débarrasser des ronces prises dans la clôture.

Les ronces ne s'entretiennent pas elles s'éradiquent, désherbant, écobuage etc...

Cordialement